

CONCERTATION
INTERRÉGIONALE
POUR LE JAZZ
ET LES MUSIQUES
IMPROVISÉES

CHARTRE DE LA CONCERTATION INTERRÉGIONALE POUR LE JAZZ ET LES MUSIQUES IMPROVISÉES

1. PRÉAMBULE

Dans de nombreuses régions de France (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Bretagne, Normandie, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur), le secteur du jazz a mis en place des outils collectifs structurants pour la promotion et le développement du jazz et des musiques improvisées.

Suivant les régions, cette structuration prend la forme d'un modèle propre, produit de son histoire spécifique et porteur de sa singularité territoriale. Il en résulte une diversité de structures, source d'une grande richesse de réflexions, de propositions et d'actions au service de l'ensemble de la filière (création, diffusion, production, formation) et répondant à des objectifs de politiques culturelles.

Acteur majeur de la reconnaissance des "musiques actuelles", le secteur du jazz et des musiques improvisées possède une identité et des spécificités propres tout en développant des liens forts avec l'ensemble des courants musicaux (musiques traditionnelles, actuelles amplifiées, contemporaines, classiques...).

2. DES OUTILS RÉGIONAUX AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ces outils territoriaux répondent à des missions d'intérêt général dans le cadre de politiques culturelles. Leurs missions sont adaptées à chaque réalité territoriale.

Si leurs objectifs se singularisent au regard de l'identité de leur territoire régional d'implantation, ils se reconnaissent collectivement comme étant chacun :

- une instance d'inter-connaissance et de dialogue des acteurs locaux dans une dynamique de filière
- un interlocuteur privilégié des partenaires publics pour la prise en compte et la structuration du jazz dans une volonté d'équité territoriale.

Pour répondre à leurs missions, ils développent des actions autour des objectifs suivants :

- soutien aux artistes du territoire avec une attention particulière à l'émergence, l'insertion professionnelle, l'accompagnement de carrière et la circulation des artistes
- soutien aux diffuseurs locaux et notamment aux petites structures à l'économie fragile
- soutien à la création et à la diversité (résidence, co-production...)
- mutualisation des ressources et observations
- soutien à la formation dont partenariat entre le secteur professionnel et les structures d'enseignement
- prise en compte du jazz et des musiques improvisées dans les contrats de filière État - Région - CNM
- développement et élargissement des publics
- développement des liens avec les réseaux nationaux et internationaux.

3. ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Depuis 2014, ces outils régionaux ont initié une concertation pérenne visant à rassembler l'ensemble des acteurs du jazz en région autour d'objectifs communs d'intérêt général.

Par cette charte, les présents signataires s'engagent, dans le prolongement de cette démarche historique, à formaliser, pérenniser et faire vivre une concertation interrégionale pour le jazz et les musiques improvisées.

Instance de dialogue, d'échange, de ressources et d'actions, elle se fixe pour objectif de concrétiser, dans un esprit de solidarité et de partage garantissant l'indépendance locale de chacun, une dynamique interrégionale pour le développement du jazz et des musiques improvisées ayant pour base un cadre commun en capacité d'engager des actions d'envergure à la mesure des enjeux nationaux et internationaux.

Parallèlement les signataires souhaitent encourager, voire contribuer, à l'émergence d'outils similaires sur l'ensemble du territoire national.

4. CADRE DE COOPÉRATION COMMUN

Il s'articule autour de trois grands axes :

- **œuvrer** pour la prise en compte des spécificités régionales dans le cadre des grands chantiers/sujets nationaux
- **contribuer et proposer** des mesures et actions structurantes
- **être opérateur** notamment en donnant de la visibilité à ce que chacun fait, en partageant des compétences, et en construisant des actions communes en fonction des opportunités et des besoins du secteur.

5. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

La concertation interrégionale se réunit au minimum 2 fois par an en présence ou en visio-conférence. Une attention particulière sera attachée à l'organisation des réunions en présence dans les différentes régions du territoire national.

Chacun des outils régionaux identifie un référent, interlocuteur de la concertation.

À Clermont-Ferrand, le 25 novembre 2021

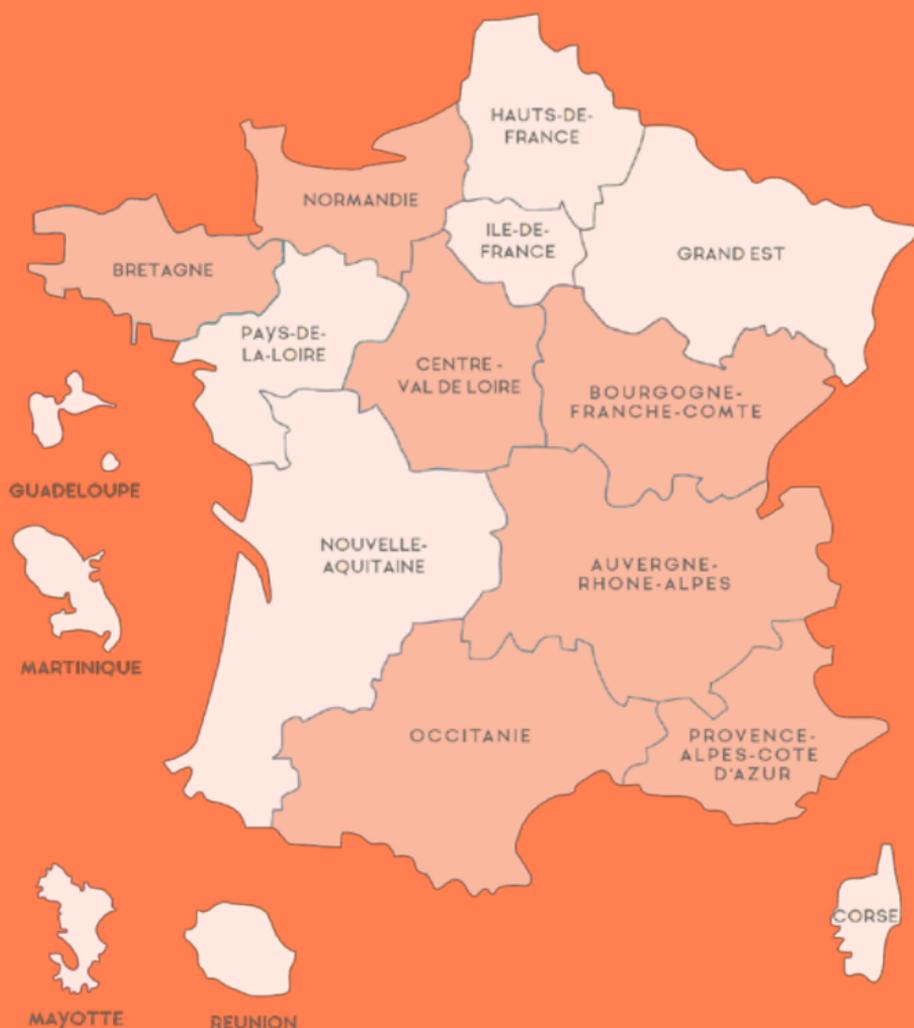
Signataires

- Auvergne-Rhône-Alpes - Jazz(s)RA
- Bourgogne-Franche-Comté - Centre Régional du Jazz en Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne - Plages Magnétiques
- Centre-Val de Loire - Le Petit Fauchoux
- Normandie - Focus Jazz
- Occitanie - Occijazz
- Provence-Alpes-Côte d'Azur - Cap Jazz au Sud

LES OUTILS RÉGIONAUX DANS LE PAYSAGE NATIONAL

Les outils régionaux répartis sur le territoire national sont structurés différemment. Ce sont des structures dédiées ou scènes labellisées dotées de missions régionales qui se différencient par le choix d'actions prioritaires, la place des acteurs locaux dans la gouvernance, le soutien des collectivités, leur modèle économique, le nombre de salariés.

- Auvergne-Rhône-Alpes - Jazz(s)RA
- Bourgogne-Franche-Comté - Centre Régional du Jazz en Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne - Plages Magnétiques
- Centre-Val de Loire - Le Petit Faucheur
- Normandie - Focus Jazz
- Occitanie - Occijazz
- Provence-Alpes-Côte d'Azur - Cap Jazz au Sud



HISTOIRE

Depuis 2014, ces outils régionaux ont initié une concertation pérenne, instance de dialogue, d'échange, de ressources et d'actions visant à rassembler l'ensemble des acteurs du jazz autour d'objectifs communs d'intérêt général.

– 22 janvier 2014 - Nantes > *création de la Concertation Interrégionale pour le jazz*

– 13 novembre 2014 - Nevers > *Après la disparition du Centre d'information du jazz, quel outil pour la ressource ?*

– Avril 2015 > *publication de l'annuaire Jazz en France*

– 15 octobre 2015 - Annecy > *La réforme territoriale, une chance pour les réseaux d'acteurs culturels ?*

– 24 novembre 2017 - Saint-Etienne > *Nouvelles régions, nouvelles coopérations.*

– 16 novembre 2018 - Nevers > *Un chantier national pour la ressource jazz.*

– 28 novembre 2019 - Vienne Condrieu > *Les outils régionaux et la politique nationale du jazz.*

– 1^{er} avril 2020 - Grenoble (reportée)

– 12 novembre 2020 - Nevers (reportée)

– 27 novembre 2020 - Visioconférence > *Faire vivre la concertation interrégionale.*

– 6 avril 2021 - Visioconférence > *formalisation de la charte de la concertation interrégionale pour le jazz et les musiques improvisées*

– 25 novembre 2021 - Clermont-Ferrand > *signature de la charte + La crise sanitaire comme révélateur : quelles nouvelles approches professionnelles ? / Et si on parlait des publics !*

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Jazz(s)RA

Pierre Dugelay

<https://jazzsra.fr>

administration@jazzsra.fr



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Centre Régional du Jazz
en Bourgogne-Franche-Comté

Roger Fontanel

<https://www.crijbfc.org>

direction@crijbfrc.org

centre

régional du

jazz

en bourgogne

franche comté

BRETAGNE

Plages Magnétiques

Janick Tilly

<https://plages-magnetiques.org>

direction@plages-magnetiques.org



CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Petit Faucheux

<https://petitfaucheux.fr>



NORMANDIE

Focus Jazz

Catherine Lancien

<https://www.focus-jazz.com>

focusjazz@gmail.com



OCCITANIE

Occijazz

Christine Dumons | Fanny Pagès

<https://occijazz.fr>

coordination@occijazz.fr



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Cap Jazz au Sud

Gilles Labourey

capjazzausud@gmail.com

